

Paris, le 08 novembre 2006

à

**Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale**

Ministère de l'Éducation Nationale, de  
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous faire part de nos interrogations et nos inquiétudes quant au nouveau dispositif d'évaluation pour les classes de CE1.

Ce dispositif a d'abord été présenté comme un outil destiné à la classe. Or à la lecture du courrier reçu le 6 novembre dans les écoles qui indique les modalités dans la transmission des données, la finalité de ce dispositif semble modifié.

Dans ce courrier, il est indiqué qu'il s'agit de « fournir au ministre les informations prévues dont il a besoin ». L'ambiguïté de la formule nous interroge sur l'utilisation qui pourrait être faite de ces évaluations. Il ne peut en effet être envisagé d'instrumentaliser les résultats.

La précipitation (injonction de remettre les données pour le 10 novembre) avec laquelle est organisée la remontée des données pose problème. Des annonces seraient prévues dès le mois de décembre ! Le SNUipp juge indispensable que les équipes disposent d'outils d'évaluation mais quel est le sens de ces évaluations en milieu de cycle et donc en cours d'un processus d'apprentissage ?

Les premiers résultats des écoles nous amènent à émettre des doutes sur les items, sur l'étalonnage et plus globalement sur le protocole. D'après les enseignants de CE1, le pourcentage d'élèves en difficultés lourdes serait particulièrement élevé au regard des autres évaluations dont ils disposent.

Dans un climat de polémique et de dénigrement de l'Ecole, le risque de remise en cause des résultats des élèves et du travail des enseignants auprès de l'opinion publique, sur la base de données simplificatrices, est réel. En quoi cela permettrait-il de lutter contre la difficulté scolaire ?

Pour toutes ces raisons, le SNUipp exprime ses profondes réserves sur le dispositif et estime qu'une concertation est nécessaire. Dans l'attente d'une réponse, il considère que la transmission des données aux circonscriptions dans les délais et sous les formes prévues n'est pas urgente.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.



Gilles MOINDROT